



Jardin collectif La Tomate Joyeuse

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 5 février 2025

tenue aux Loisirs St-Rodrigue à 19H

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

L'assemblée est ouverte à 19H05. Le quorum des membres est atteint. Dix-neuf membres sont présents. La liste des membres présents est jointe en annexe.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des documents:
 - Politique de participation
 - Politique de dépenses
 - Code de conduite
4. Modifications proposées aux règlements généraux
5. Adoption des règlements généraux révisés
6. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Janette Bouchard et appuyé par Robert Dignard d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

2025.02.05.01

Il est proposé par Janette Bouchard appuyé par Robert Dignard d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée spéciale.

3. Présentation de documents (Politiques de participation et de dépenses, Code de conduite)

La Politique de participation est présentée succinctement par Jean-François Giroud, vice-président du Jardin collectif La Tomate Joyeuse. Des clarifications sont apportées par les membres du conseil d'administration suite à des commentaires et questionnements de la part de quelques membres de l'assemblée concernant le choix du titre « membre bénévole » et sa définition et la définition du terme « panier ». Suite à cette discussion, aucune modification à apporter au document n'est proposée.

Le document déjà adopté par les membres du Conseil d'administration de La Tomate Joyeuse à l'automne 2024 est adopté sans modifications à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

2025.02.05.02

Le document « Politique de participation » tel que présenté par Jean-François Giroud, vice-président du Conseil d'administration du Jardin collectif La Tomate Joyeuse, est adopté sans modifications à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale spéciale.

La politique de dépenses et le Code de conduite sont ensuite présentés par Louise Cimon, présidente du Jardin collectif La Tomate Joyeuse.

Concernant la politique de dépenses, Lucie Laroche émet sa préoccupation quant au partage équitable des ressources dans les deux sites du jardin qui n'est pas expressément spécifié dans la politique. Suite à une discussion, il est accepté par les membres de l'assemblée que l'énoncé « L'objet de la dépense doit servir à l'ensemble des membres. » qui fait partie des principes sur lesquels s'appuie la politique de dépenses sous-tend cette réalité. De plus, les membres du conseil d'administration réitèrent qu'ils tiennent toujours compte des besoins de chacun des sites dans l'attribution des ressources et l'autorisation des dépenses et que le jardin Casault et le jardin du Vignoble sont tous deux des composantes d'un seul organisme à savoir le Jardin collectif La Tomate Joyeuse.

Anne-Marie Mongrain propose que le terme « le trésorier » soit remplacé par « la trésorerie » dans la Politique de dépenses, au niveau du premier point de la section Processus d'autorisation des dépenses. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres présents. Aucune autre modification n'est proposée au document.

Le document déjà adopté par les membres du Conseil d'administration de La Tomate Joyeuse à l'automne 2024 est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée avec la seule modification décrite ci-dessus.

2025.02.05.03

Le document « Politique de dépenses » présenté par Louise Cimon, présidente du Conseil d'administration du Jardin collectif La Tomate Joyeuse, est adopté à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale spéciale avec la modification suivante: remplacement de « le trésorier » par « la trésorerie » au premier point de la section Processus d'autorisation des dépenses.

Concernant le Code de conduite, des membres proposent de simplifier le titre du document en conservant uniquement « Code de conduite » et en retranchant « à l'intention des bénévoles, du personnel salarié et des stagiaires » puisque les personnes visées par le Code sont de toute façon bien définies dans la politique. Aucune autre modification n'est proposée au document.

Le document déjà adopté par les membres du Conseil d'administration de La Tomate Joyeuse à l'automne 2024 est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée avec la modification suivante: le titre du document « Code de conduite à l'intention des bénévoles, du personnel salarié et des stagiaires » devient « Code de conduite ».

2025.02.05.04

Le document « Code de conduite à l'intention des bénévoles, du personnel salarié et des stagiaires » présenté par Louise Cimon, présidente du Conseil d'administration du Jardin collectif La Tomate Joyeuse, est adopté à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale spéciale avec la modification suivante: titre du document réduit à « Code de conduite ».

4. Modifications proposées aux règlements généraux

Les modifications proposées aux règlements généraux sont résumés par Elisabeth Gagné, secrétaire du Conseil d'administration de La Tomate Joyeuse. La révision des règlements généraux avait principalement pour but d'harmoniser les règlements avec les trois nouveaux documents présentés et adoptés plus tôt.

Les principales modifications incluent l'actualisation du logo du jardin, l'ajout de la mission de l'organisme (modifiée et adoptée en assemblée générale en 2017), l'ajout d'une validation obligatoire du budget par un auditeur externe membre du CPA, le retrait de quelques points non pertinents pour l'organisme (ex: notion de membre honoraire, vacance sur le conseil d'administration), des corrections au niveau de l'orthographe, de la grammaire, de la syntaxe et autres et des modifications pour simplifier ou clarifier le contenu des énoncés sans en changer le sens ni la teneur.

5. Adoption des règlements généraux révisés

Suite à la présentation des modifications proposées aux règlements généraux, l'ensemble des membres sont en accord avec ces dernières. Aucune nouvelle modification n'est proposée. Le document, tel que rédigé, est adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

2025.02.05.05

Le document « Statuts et règlements » tel que modifié et présenté par Elisabeth Gagné, secrétaire du Conseil d'administration du Jardin collectif La Tomate Joyeuse, est adopté à l'unanimité par les membres présents à l'assemblée générale spéciale.

6. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Lucie Laroche, appuyé par François Carrier de lever la séance de l'assemblée générale spéciale à 20 H30. La proposition est adoptée à l'unanimité.

2025.02.05.06

Il est proposé par Lucie Laroche, appuyé par François Carrier, de lever l'assemblée générale spéciale à 20H30. La proposition est adoptée à l'unanimité.



Elisabeth Gagné, Secrétaire du Conseil d'administration
Jardin collectif La Tomate Joyeuse

Document adopté lors de l'assemblée générale annuelle du